Indicateurs financiers

Le contexte

En 2013 et 2014, parallèlement à la négociation de la DSP FttH, le Syndicat a mis en oeuvre le programme de montée en débit filaire (sur la période 2013-2017).

En 2015, après la signature de la convention de DSP FttH, les premiers déploiements du réseau sem@fibre77 ont commencé. Après une phase de démarrage (2015-2016), le rythme s'est accéléré pour atteindre un volume de plus de 40 000 prises par an à partir de 2017.

La principale action du programme Sem@for77 a consisté en la modernisation du réseau hertzien (radio) entre 2016 et 2018.

Depuis 2013, le financement apporté par les EPCI membres, en vertu des conventions signées avec le Syndicat, pour les opérations de montée en débit dès 2013-2014, et pour sem@fibre77 à partir de 2015, ont permis la réalisation des programmes d'investissement portés par le Syndicat.

Les subventions d'investissement apportées par le Département et la Région, également en fonction de conventions signées, sont versées après justification par le Syndicat des dépenses liées aux réalisations des opérations.

A partir de 2016, l'État a commencé à verser sa part de subvention (FSN -Fonds National pour la Société Numérique) pour la montée en débit, complétée à partir de fin 2017 pour le FttH (programme sem@fibre77) et le réseau hertzien (programme Sem@for77). La Seine-et-Marne a été le premier département francilien à bénéficier du FSN.

En 2023, le Syndicat s'est engagé à rendre 100 % du territoire éligible à la fibre. Pour cela, il a créé le programme des sites isolés (2023 - 2026) et agrégé à partir de là, les nouveaux financements nécessaires. Il a notamment déposé en 2024, un second dossier FSN.

Les dépenses

Le premier semestre 2025 connaît un très fort ralentissement des dépenses d'inv té à déplo

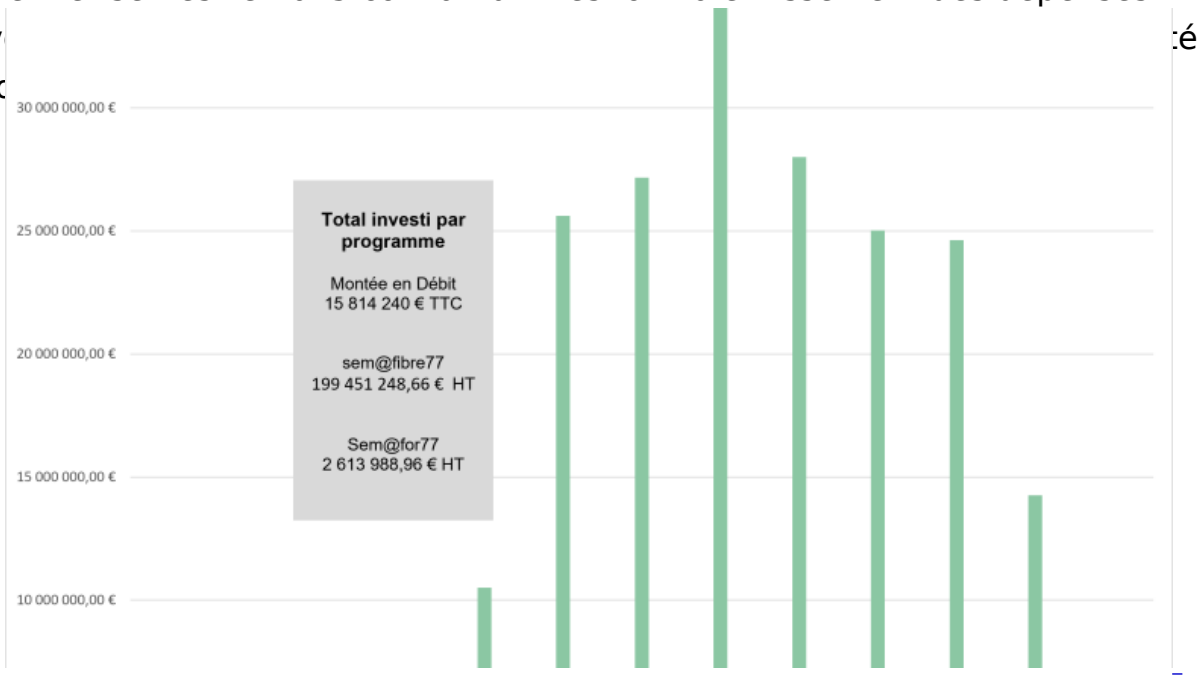

Les recettes
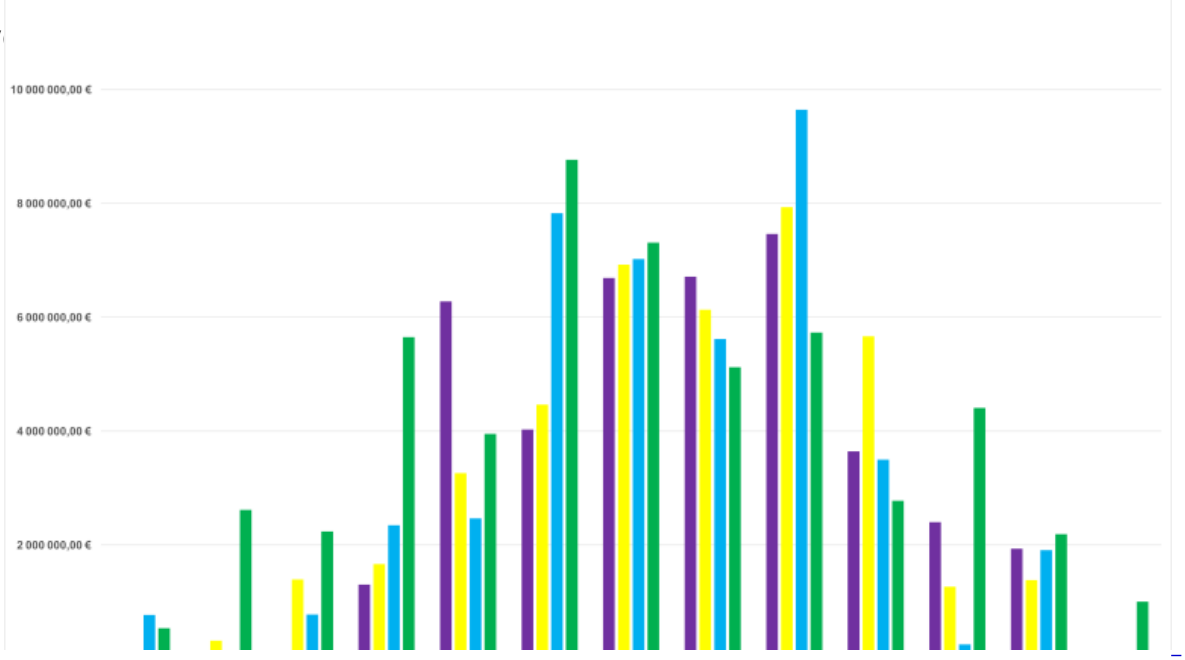
Très peu de subventions ont été encaissées sur le premier semestre 2025 pour l'État, la Région et le Département, en raison du fort ralentissement des dépenses d'inv